



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

6 FEVRIER 1996

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A L'AVENIR DU SPORT AUTOMOBILE EN WALLONIE (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA SANTE, DES MATIERES SOCIALES,
DES SPORTS ET DE L'AIDE A LA JEUNESSE
PAR M. G. SAULMONT

(1) Voir Doc. Conseil n° 43 (1995-1996) — N°s 1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse (1) a examiné, lors de sa réunion du mardi 30 janvier 1996, la proposition de résolution relative à l'avenir du sport automobile en Wallonie.

EXPOSE INTRODUCTIF DE M. HOUSSA, AUTEUR DE LA PROPOSITION DE RESO- LUTION

M. Houssa rappelle que M. Peeters, secrétaire d'Etat à la sécurité du Gouvernement fédéral, a affirmé son intention, par ses déclarations et son rapport sur les mesures relatives à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de la vie, de réglementer les courses automobiles sur la voie publique touchant plus spécialement les rallyes automobiles.

Dans ce cadre, le même commissaire déclare que le circuit automobile de Spa se situe sur les communes de Malmédy et de Stavelot. Il signale que le rallye se déroule depuis 35 ans et que cette épreuve est très sensible au cœur des Spadois. Il précise que le rallye est une grande fête ayant des retombées économiques importantes pour la région et notamment pour les hôteliers, les restaurateurs, le commerce en général ainsi que pour les groupes sportifs et les mouvements de jeunesse, lesquels apportent leur collaboration au contrôle des entrées ainsi que dans les différentes buvettes installées autour du circuit, bénéficiant ainsi de retombées financières importantes.

En conséquence, le même intervenant souligne qu'il ne peut admettre l'assimilation des rallyes à « des nuisances », comme le déclare M. Peeters.

Par ailleurs, il précise que l'initiative éventuelle de M. Peeters porterait une atteinte grave

à l'autonomie communale. Il rappelle le rôle exercé par le bourgmestre, le collège échevinal, le commissaire de police, les services de gendarmerie, les services des eaux et forêt, la Croix-Rouge et le service médical dans la coordination des opérations.

Il cite quelques propositions du secrétaire d'Etat Peeters totalement inacceptables, dit-il, comme l'interdiction d'organiser des étapes de nuit, l'interdiction d'organiser le rallye à moins de 500 mètres des agglomérations ainsi qu'à proximité d'un parc public ou d'un parc naturel.

Il ajoute qu'il est favorable à toute proposition visant à renforcer la sécurité tout en précisant qu'un accident reste malheureusement toujours possible.

DISCUSSION GENERALE ET VOTES

Le ministre du Sport rappelle que c'est suite à l'accident mortel survenu sur le circuit automobile de Ypres que M. Peeters, secrétaire d'Etat à la sécurité, a exprimé le souhait d'élaborer une réglementation visant essentiellement le sud du pays puisque 70 p.c. des rallyes s'y déroulent.

Il rappelle également qu'il avait averti les membres de la commission lors de la réunion du 8 novembre 1995.

D'autre part, il déclare que les rallyes permettent aux jeunes pilotes, ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour s'inscrire à Zolder ou Francorchamps et ayant une vocation sportive, de se valoriser. Il précise que tous les champions ont débuté par des rallyes locaux ou régionaux.

Par ailleurs, il souligne que les retombées économiques et financières sont très importantes au niveau de nos régions. Il précise que, dans chaque village, les mouvements locaux associent des festivités locales au passage des rallyes, initiatives leur permettant de disposer de moyens financiers supplémentaires.

Par ailleurs, le ministre du Sport déclare qu'il a reçu les principaux organisateurs de rallyes, lesquels sont d'accord de tout mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité, l'environnement ainsi que la qualité de la vie.

Le ministre du Sport évoque encore des craintes de voir le pouvoir fédéral imputer les frais de gendarmerie à charge des organisateurs de rallyes, situation, dit-il, qui menacerait la viabilité de certains rallyes alors que la gendarmerie est un service national.

Par ailleurs, le ministre du Sport signale les échanges de courriers qui sont intervenus depuis qu'il a été informé, au début du mois de novembre 1995, des intentions du secrétaire d'Etat à

(1) Ont participé aux travaux de la Commission:

Mme Bertouille (Présidente), MM. Barbeaux, Bodson, Mme Cogels-Le Grelle, MM. Hollogne, Houssa, Mathieu, Perdieu, Mme Salmon-Verbayst, MM. Santkin, Smeets et Saulmont (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission:

M. Massy, Mme Servais, membres du Conseil,
M. Grafé, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,

M. de Viron, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre-présidente Onkelinx,

MM. Fassotte et Maene, membres du cabinet de Mme la ministre-présidente Onkelinx,

M. Gypens et Mme Lejeune, membres du cabinet du ministre Grafé,

M. Guyot, expert du groupe PSC,

M. Melin, expert du groupe PS.

l'Intégration sociale et à la Sécurité concernant l'amélioration de la sécurité et de la qualité de la vie lors des rallyes sur la voie publique:

— le 14 novembre 1995, il a écrit au secrétaire d'Etat afin de lui faire part de son souci, également, d'améliorer la sécurité lors des rallyes automobiles et de sa volonté d'être associé à la réflexion entamée par le secrétaire d'Etat;

— le 13 décembre 1995, le secrétaire d'Etat lui a répondu qu'il prenait bonne note de son souhait d'être associé aux travaux et a affirmé qu'il associerait, en temps voulu, les ministres du Sport des différentes Communautés;

— le 28 décembre 1995, il a, à nouveau, écrit au secrétaire d'Etat afin de lui faire savoir qu'il ne pouvait pas souscrire à certaines mesures envisagées dans la note du 7 décembre 1995. Par ailleurs, il se réjouissait de ce qu'aucune mesure ne serait prise dans ce secteur sans y associer les différentes Communautés;

— dans un courrier du 23 janvier 1996, M. le secrétaire d'Etat confirme à M. Grafé, ministre du Sport, qu'il mènera préalablement la concertation nécessaire en vue de l'adoption d'une réglementation.

D'autre part, le ministre du Sport déclare que, lors de la conférence interministérielle du sport du 23 janvier 1996, les trois ministres ont évoqué les propositions avancées par le secrétaire d'Etat à la Sécurité, M. Peeters, en matière de sécurité et de respect de l'environnement lors des rallyes automobiles.

Il précise que les trois ministres ont dit partager les préoccupations du secrétaire d'Etat tout en confirmant qu'une nouvelle réglementation sur le sujet ne pouvait avoir comme conséquence l'impossibilité d'organiser les rallyes automobiles. De plus, dit-il, les ministres ont pris acte de la volonté du secrétaire d'Etat de vouloir associer, en temps voulu, les ministres du Sport à cette problématique.

Il ajoute que les ministres ont décidé de constituer un groupe de travail intercommunautaire afin d'examiner les textes proposés par le secrétaire d'Etat.

L'objectif de ce groupe de travail intercommunautaire, dit-il, est de se présenter en front commun à la concertation promise par M. le secrétaire d'Etat Peeters. Il ajoute que les rallyes doivent être organisés sérieusement et qu'un effort doit être réalisé en matière de sécurité.

M. Smeets déclare ne pas comprendre la démarche entreprise par l'auteur de la proposition de résolution étant donné que le ministre du Sport Grafé se préoccupe activement de ce dossier.

Par ailleurs, il déclare que les propositions du secrétaire d'Etat Peeters sont bonnes; il ajoute qu'il faut adapter le sport automobile aux conditions réelles.

Le même intervenant souligne la contradiction entre, d'une part, les campagnes de sécurité routière et, d'autre part, la promotion des courses automobiles où il existe une exaltation à la vitesse ayant indiscutablement un impact sur les jeunes et sur les personnes en général.

Le même commissaire relève une autre contradiction entre les campagnes de lutte contre le tabagisme et le principal soutien financier qu'est le tabac apparaissant sous forme de publicité à la télévision par le truchement des voitures automobiles.

En ce qui concerne les retombées économiques, il déclare qu'on ne voit jamais l'impact annuel de ce genre de manifestation mais seulement l'impact ponctuel. Il souligne les effets négatifs des rallyes et notamment la reconstruction d'un mur ou le remplacement d'une barrière de manière répétitive par certains riverains; il cite encore l'exemple de revues automobiles reprenant l'ensemble du parcours ainsi que le temps du vainqueur afin de permettre des comparaisons.

Par ailleurs, en vue d'assurer le bien-être des riverains, M. Smeets suggère aux membres de la commission d'appliquer la règle de Pepinster, à savoir la dérogation à l'interdiction de faire passer le rallye à moins de 500 mètres des agglomérations si 80 p.c. des riverains le demandent. Il précise que la démocratie, c'est aussi permettre aux personnes habitant l'endroit de donner leur avis.

Il ajoute que le rallye n'est pas la démocratisation du sport automobile, le karting remplissant beaucoup mieux cette fonction.

Le même commissaire déclare que l'avenir du rallye passe par une forme de concentrations comme les stades qui éliminent les déplacements continuels des spectateurs pendant la durée d'un rallye. Il ajoute que les propositions Peeters vont dans le bon sens et que, pour protéger le circuit de Spa/Francorchamps, celui-ci doit devenir permanent.

Mmes Bertouille (Présidente) et Servais, MM. Mathieu et Saulmont (rapporteur) déclarent être tout à fait favorables à la proposition de résolution et ajoutent que c'est l'avenir des rallyes qui est en jeu.

M. Saulmont (rapporteur) souligne qu'il est très difficile de faire face à l'indiscipline des spectateurs.

M. Houssa déclare que le rallye automobile est un sport à risque et qu'il faut, dès lors, accentuer les mesures de sécurité. Il ajoute que cette

manifestation de prestige est organisée une fois par an et précise que l'ensemble des détritrus est enlevé dès le lendemain en vue de sauvegarder l'ensemble de la nature.

Il rappelle que les organisateurs doivent remplir des formalités à la Région wallonne concernant la sauvegarde de l'environnement.

Il signale également qu'il a interdit la vente d'alcool autour du circuit.

Par ailleurs, il déclare faire entière confiance à M. Grafé, ministre du Sport, pour défendre le sport automobile. Il ajoute que celui-ci l'a déjà démontré à maintes reprises.

Enfin, il lui demande de tenir les membres de la commission informés et de revenir au sein de la commission avant qu'une décision définitive soit prise.

Le ministre déclare qu'il est nécessaire de tenir compte du souhait des personnes. Il précise que l'idée émise de transférer les rallyes vers Francorchamps et Zolder en les transformant en circuits permanents doit être abandonnée car, dit-il, il s'agit de courses tout à fait différentes. Il ajoute, en outre, que le montant de l'investissement à prévoir serait de l'ordre d'un milliard.

Concernant la vitesse excessive évoquée par M. Smeets, le ministre du Sport déclare que, dans le cadre des rallyes, les participants sont obligés de respecter un règlement et doivent posséder en outre la maîtrise de la mécanique, ce qui, indéniablement, dit-il, améliore ces pilotes lorsque ceux-ci circulent en ville.

Concernant le bien-être des riverains, le ministre du Sport déclare qu'il serait souhaitable que le secrétaire d'Etat, M. Peeters, interroge les bourgmestres car, dit-il, ceux-ci sont soumis à une éventuelle sanction des électeurs tous les six ans.

Concernant la proposition de remplacer le rallye par le karting, le ministre déclare que le karting provoque chez les voisins autant de réserves.

Au niveau de la publicité du tabac, le ministre déclare que les organisateurs de rallyes

sont obligés de recourir au financement publicitaire pour équilibrer leur budget. Le ministre cite l'exemple de l'ADEPS financée par la Loterie nationale; il ajoute que les jeux de hasard constituent pour certaines personnes une véritable drogue mais qu'il n'existe pas de moyens de financement alternatif.

Enfin, compte tenu des différentes initiatives qu'il a déjà entreprises en la matière, le ministre du Sport suggère aux membres de la commission d'actualiser la proposition de résolution tout en veillant à recueillir un large consensus. Il ajoute qu'il serait également souhaitable de redire notre attention toute particulière à la sécurité et au respect de l'environnement.

Mme Cogels-Le Grelle, MM. Houssa et Santkin déposent l'amendement suivant:

— remplacer dans l'intitulé « en Wallonie » par « en Communauté française »;

— supprimer le 3^e attendu;

— remplacer le dernier alinéa par:

« charge le Gouvernement de la Communauté française de veiller au bon développement du sport automobile en Communauté française et de continuer, avec les représentants de toutes les parties concernées, une véritable concertation qui n'hypothèque pas la possibilité d'organiser des rallyes sur la voie publique tout en restant attentif à l'environnement et à la sécurité ».

En conclusion, l'amendement est adopté par 9 voix contre 1.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble de la proposition de résolution telle qu'amendée est adopté par 9 voix contre 1.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents au cours de la réunion du 6 février 1996.

Le Rapporteur,

G. SAULMONT.

La Présidente,

Ch. BERTOUILLE.

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

*Proposition de résolution relative à l'avenir
du sport automobile en Communauté française*

Le Conseil de la Communauté française,

Attendu que le secrétaire d'Etat à la Sécurité du Gouvernement fédéral affirme son intention, par ses déclarations et son rapport sur les « mesures relatives à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de la vie », de réglementer les courses automobiles sur la voie publique touchant plus spécialement les rallyes automobiles,

Attendu que certaines dispositions proposées sonnent le glas de nombreux rallyes en Wallonie,

charge

le Gouvernement de la Communauté française de veiller au bon développement du sport automobile en Communauté française et de continuer avec les représentants de toutes les parties concernées une véritable concertation qui n'hypothèque pas la possibilité d'organiser des rallyes sur la voie publique tout en restant attentif à l'environnement et à la sécurité.